

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES PERSONNES AGÉES ET DES ADULTES HANDICAPÉS

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/01

OBJET : Budget primitif 2010 : Personnes Agées.

- Tous cantons

Résumé : Afin d'accompagner et de soutenir les personnes âgées dans le choix de leur mode de vie, le Département a inscrit six grandes priorités dans son schéma départemental en faveur des personnes âgées (2006-2011). Le budget 2010 conforte ses priorités, notamment en matière d'accueil en établissement, de maintien à domicile, et pour l'étude d'une généralisation de la téléassistance.

L'enveloppe globale des crédits de fonctionnement s'élève à 88,5 M €, en hausse de 1,6 % par rapport à celle du BP 2009 et 6,8 % par rapport aux crédits inscrits en 2009.

Les éléments significatifs portent sur :

- les frais d'hébergement : 34,4 M€ (0 % /crédits inscrits 2009)
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile : 29,5 M€ (+ 15,69 %/C.I. 2009) - l'APA en établissement : 21,2 M€ (+ 4,43 % /C.I. 2009)
- les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) : 50 000 € (0 %/CI 2009)

Concernant les dépenses d'investissement pour les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ( EHPAD), les crédits de paiement s'élèvent à 1,276 M€. Pour 2010, trois nouvelles opérations sont recensées : l'EHPAD Vie Active à Melun (84 lits et 5 places d'accueil de jour), l'EHPAD Château de Fontenelle à Chanteloup en Brie (100 lits et 8 places d'accueil de jour) et l'EHPAD de Champagne sur seine (61 lits et 15 places d'accueil de jour).

Le dispositif adopté par l'assemblée départementale le 5 mars 2004 pour la réalisation de travaux et l'acquisition d'équipements de climatisation arrive à son terme. Il a permis de subventionner plus de 70 établissements.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent des programmes suivants :

**A- Programme « ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES PERSONNES AGEES ».**

**I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**I OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Frais divers/ Accueil en Ets des PA	220 000
Frais liés à la dépendance/accueil en Ets des PA	21 200 000
Frais liés à l'hébergement en Ets des PA	34 400 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>55 820 000</b>

- Frais divers/ Accueil en Etablissements des personnes âgées : 220 000 €

Ces crédits concernent les titres de recettes dont le recouvrement n'a pu être réalisé par le payeur départemental (admission en non-valeur) et les titres annulés afférents à la récupération des ressources et le recouvrement de la créance départementale sur les successions des personnes âgées décédées, bénéficiaires de l'aide sociale.

- Frais liés à la dépendance/accueil en établissements des personnes âgées : 21 200 000 €

Conformément à la décision de l'Assemblée départementale du 20 novembre 2009, sur la base d'une reconduction du montant des charges afférentes à l'exploitation courante acceptées sur l'exercice 2009, d'une augmentation de 1,5 % pour les charges relatives au personnel d'une part et d'autre part d'une augmentation de 2 % des bénéficiaires (4 544 bénéficiaires au 30/11/09), il est proposé d'inscrire un crédit global de 21,2 M€ réparti entre APA versée aux établissements : 6,8 M € et APA versée aux bénéficiaires : 14,4 M€, soit une évolution de 2,91 % (BP 2010/BP 2009). Il faut noter que l'expérimentation du financement sous forme de dotations budgétaires globales mise en place en juillet 2009 pour 2 EHPAD a vocation à se généraliser si l'évolution réglementaire rend obligatoire ce mode de financement dès 2010.

- Frais liés à l'hébergement en établissements des personnes âgées : 34 400 000 €

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au 30 novembre 2009 est de 1 405. Le prix de journée moyen est de 64,63 euros. En 2010, les nouvelles règles de cadrage budgétaires auront pour conséquence d'augmenter les prix de journée de 1 % contre 2,3 % en 2009 et 3,56 % en 2008/2007. Il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 34,4 M € qui intègrent l'impact financier de la réouverture de l'EHPAD de Fontenelle à Chanteloup en Brie soit 115 700 €.

## II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Accueil en Ets des PA	18 801 100
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>18 801 100</b>

Les prévisions de recettes portent sur la récupération des ressources des bénéficiaires, la participation des personnes relevant de l'obligation alimentaire et la récupération sur successions ainsi que sur les opérations de régularisation liées aux dépenses supportées par le Département (trop versés, remboursements divers).

## III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### III - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Amilis- Hébergement temporaire- Mobilier	6 000	6 000
Brie Comte Robert- Hôpital local – mobilier	295 000	150 000
Champagne sur Seine – MDR (SIRPA)	532 500	0
Chanteloup- EHPAD – Château de Fontenelle	810 000	0
Melun – EHPAD – Logyris – Vie active	667 500	66 750
Nangis- MDR les Patios - Mobilier	15 000	15 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>2 326 000</b>	<b>237 750</b>

- Amillis – Unité d'accueil temporaire – mobilier : la maison de retraite sollicite une subvention pour financer le mobilier de 8 places d'hébergement temporaire et de 2 places en accueil de jour pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

- Brie Comte Robert – Hôpital local – mobilier : opération antérieure au PPI : en raison des marchés de travaux infructueux, le démarrage des travaux a été reporté au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007. Les crédits de paiement destinés au financement du mobilier sont donc reportés en 2010.
- Champagne sur Seine – maison de retraite (SIRPA) : les appels d’offres et le permis de construire seront délivrés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2010, il est donc proposé d’inscrire les autorisations de programmes pour un montant de 532 500 €
- Chanteloup en Brie – EHPAD – Château de Fontenelle : la SA d’HLM Axentia assure la reconstruction sur le site de la maison de retraite du château de Fontenelle par un bail emphytéotique conclu avec l’association Œuvre de l’Hospitalité Familiale (OHF). Le coût de l’opération est de 13 M€ pour 100 lits et 8 places d’accueil de jour.
- Melun – EHPAD Vie active : La SA HLM Logyris assure la construction en pleine propriété d’un EHPAD de 84 lits et 5 places d’accueil de jour dont la gestion est assurée par l’association Vie Active. La date prévisionnelle de démarrage des travaux est programmée au 1<sup>er</sup> semestre 2010. Une subvention peut être attribuée pour un montant de 667 000 € avec un 1<sup>er</sup> versement en 2010 correspondant à 10 % de l’AP.
- Nangis – accueil de jour à l’EHPAD Les Patios – Mobilier : opération prévue au PPI 2008 – création de 10 places d’accueil de jour. Il est prévu que les travaux débutés en 2009 se terminent dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. La subvention mobilière de 15 000 € sera versée en 2010.

### III - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l’exercice 2010.

Libellé de l’opération	Année de création	Montant de l’opération	CP 2010
St Pierre les Nemours - MDR	2001	1 032 227	194 700
Brie Comte Robert- Hôpital local	2007	2 955 000	738 700
Nangis- MDR les Patios	2008	140 600	105 450
<b>Total des CP 2010</b>			<b>1 038 850</b>

- Saint-Pierre-les-Nemours – maison de retraite :- immobilier : le centre hospitalier de Nemours qui a absorbé cette maison de retraite par fusion a engagé les travaux d’humanisation en février 2007. L’opération sera terminée en 2010.
- Brie Comte Robert – hôpital local – immobilier : en raison des marchés de travaux infructueux, le démarrage de ces travaux a débuté au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007, le chantier devrait

aboutir au cours de l'année 2010. Le solde des crédits de paiement de 738 700 € sont donc inscrits en 2010.

- Nangis – maison de retraite Les Patios – immobilier : opération prévue au PPI 2008 – création de 10 places d'accueil de jour. La fin des travaux est annoncée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Le solde soit 105 450 € sera versé en 2010.

\* \* \*

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 1 276 600 € pour les dépenses d'investissement

## **B- Programme « ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES AGEES ».**

### **I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### **I OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Frais liés à l'hébergement familial des PA	49 000
Remboursement de frais de remplacement des accueillants familiaux	6 000
Rémunération d'Ass. Conventionnées/ Accueil familial des PA	6 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>61 000</b>

- Frais liés à l'hébergement familial des personnes âgées.....49 000 €

Les crédits proposés correspondent à la prise en charge financière nette de 5 personnes âgées sur la base des conditions de rémunération fixées par l'Assemblée départementale et en application de la loi de modernisation sociale du 2 janvier 2002.

- Remboursement des frais de remplacement des accueillants familiaux.....6 000 €

La loi de modernisation sociale du 17 mai 2002 a prévu une obligation de formation continue pour les accueillants familiaux. Par délibération du 27 janvier 2006, l'Assemblée départementale a accepté les modalités de prise en charge de cette formation à hauteur de 3 jours par an et par personne, avec une participation aux frais de remplacement à hauteur de 6 SMIC horaire par jour de formation. Le besoin de crédits est évalué à 6 000 € qui se décompose en frais de déplacement et de repas pour 2 500 € et en remboursement à des tiers pour 3 500 €.

- Rémunération d'associations conventionnées.....6 000 €

Outre la formation initiale qui se fait en lien avec les directeurs d'établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes conformément aux orientations du schéma gérontologique adopté pour la période 2006 – 2011, il est obligatoire de proposer une formation continue à l'ensemble des accueillants familiaux. Le coût de cette formation est estimée à 6 000 € pour 2 groupes de travail de 10 à 15 personnes.

## II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Accueil familial des PA	1 100
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>1 100</b>

Cette prévision porte sur la participation des obligés alimentaires à la prise en charge des frais de séjour des personnes âgées en accueil familial.

**C- Programme « PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ».**

## I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### I OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Participation CLIC	375 000
Remises gracieuses	15 000
Subvention/ actions en faveur des PA	251 400
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>641 400</b>

- Participation CLIC.....375 000 €

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique relèvent de la compétence institutionnelle du Département. Le concours du Département ne doit pas conduire au désengagement des autres financeurs institutionnels (communes, caisse nationale d'assurance vieillesse) mais au contraire consolider leur engagement en les insérant dans le cadre d'un développement pérenne.

Le Département finance une partie des frais de personnel soit les salaires et charges d'un poste de coordinateur et d'un demi poste de secrétariat ; ce qui plafonne la participation du Département à 75 000 € par CLIC.

Un crédit de 375 000 € est proposé, incluant le montant de la subvention des 5 CLIC existants (Melun, Provins, Lagny sur Marne , Fontainebleau, Nemours).

- Remises gracieuses.....15 000 €

Ces crédits concernent les remises gracieuses accordées par l'Assemblée départementale en faveur des personnes âgées qui sont dans l'incapacité financière de reverser la totalité de leur participation aux frais d'accueil. Ces crédits portent également sur les remises gracieuses accordées à certains obligés alimentaires en raison de leur insolvabilité.

- Subvention/actions en faveur des personnes âgées.....251 400 €

Je vous propose la répartition de cette enveloppe de crédits de la manière suivante :

- Clubs ou foyers du 3<sup>ème</sup> âge.....190 000 €

En 2009, le conseil général a subventionné 265 clubs et le nombre total de personnes âgées de + 70 ans résidant dans les communes subventionnées se situe autour de 90 000 personnes .

Je vous propose une enveloppe dédiée aux subventions en faveur des clubs ou foyers du 3<sup>ème</sup> âge à hauteur de 190 000 €.

Les crédits seront individualisés en commission permanente dans l'enveloppe « clubs ou foyers du 3<sup>ème</sup> âge ».

- Actions en faveur des personnes âgées (autres subventions).....61 400 €

Au sein de cette enveloppe, il sera d'attribué une subvention de 4 250 € au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) et le reste de l'enveloppe sera réparti pour subventionner des associations qui présenteraient des demandes recevables en cours d'année, elles seront individualisées au cours des prochaines séances de l'Assemblée Départementale dans l'enveloppe « actions en faveur des personnes âgées ».

#### **D- Programme « MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ».**

#### **I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

##### **I OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Aide ménagère/ Maintien à domicile des PA	1 940 000
Frais divers / PA à domicile	600
Frais liés à la dépendance/ maintien à domicile des PA	29 500 000
Participation / Téléassistance	100 000
Provision Avance ASSAD 77	416 666
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>31 957 266</b>

- Aide ménagère / Maintien à domicile des personnes âgées.....1 940 000 €

Pour le remboursement, aux centres communaux d'action sociale et aux associations, des heures d'aide à domicile qu'ils effectuent pour les personnes âgées au titre de l'aide sociale, il est proposé de prévoir des crédits à hauteur de 180 000 € pour les CCAS et de 610 000 € pour les associations d'aide à domicile.

Un accord cadre de développement et de modernisation de l'aide à domicile a été signé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'Etat et le Département de Seine-et-Marne pour la période 2008-2010. La prévision financière sur 3 ans de la dépense consécutive à la réalisation de cet accord-cadre s'élève à 3 450 000 € soit 1 150 000 € par an. La participation financière de la CNSA est de 900 000 € par an sur 3 ans versée au Département. La participation de celui-ci est de 250 000 € par an. Il est proposé d'inscrire pour 2010 un crédit de 1,15 M€ (0,9 M€ CNSA et 0,25 M€ Département).



- Frais divers/personnes âgées à domicile.....600 €

Il s'agit d'admission en non-valeur, de titres annulés et d'intérêts moratoires.

- Frais liés à la dépendance / maintien à domicile des personnes âgées.....29 500 000 €

Au 30 novembre 2009, le nombre de bénéficiaires APA actifs s'établit à 6244 contre 5559 au 30 novembre 2008 (+11%). L'APA à domicile devrait poursuivre sa progression et la démographie va continuer d'alimenter une demande croissante.

Il est proposé d'inscrire un crédit de 29,5 M € qui se base sur la dépense prévisionnelle sur 2009 et sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires actifs (+ 11 % ), l'augmentation du montant moyen de l'APA (+ 1 %) qui prend en compte la revalorisation réglementaire du plafond APA. Ce crédit intègre également, en fonction de l'évolution de leur activité, l'ajustement de la dotation versée en 2009 aux SAAD autorisés et tarifés par le Département ainsi que l'impact financier supplémentaire de 2 M€ lié à la réforme du système actuel de financement des SAAD autorisés adoptée par l'assemblée départementale le 20 novembre 2009 qui prend en charge la totalité du différentiel entre le tarif horaire arrêté pour chaque SAAD autorisé et le tarif de référence de la CNAV.

- Téléassistance : 100 000 €

Le Département favorise l'installation au domicile des personnes âgées de systèmes de télé surveillance. Le dispositif est géré par les communes qui passent convention avec le Département. L'installation et le fonctionnement du système sont financés en fonction d'un barème lié aux ressources du demandeur.

Conformément aux orientations du schéma départemental en faveur des personnes âgées ( 2006-2011), une étude lancée en 2009 prévoit d'offrir fin 2010 aux seine et marnais l'accès à un dispositif de téléassistance à moindre coût grâce à un tarif négocié par le Département.

Ce dispositif n'aura pas d'impact financier pour le Département qui continuera à prendre en charge le coût en fonction d'un barème lié aux ressources des personnes âgées et des adultes handicapés .

- Provision avance ASSAD 77 : 416 666 €

Par décision du 27 juin 2008, l'Assemblée Départementale a décidé d'attribuer à l'ASSAD 77 une avance financière remboursable de 500 000 € visant à redresser la structure et lui permettre de poursuivre son activité. L'ASSAD 77 s'engageait à rembourser sans intérêts l'avance consentie par le Département en 12 versements qui s'échelonnaient de juillet 2009 à avril 2012 ( 12 x 41 667 € ).

Malgré ce soutien financier, l'ASSAD 77 n'a pu redresser la situation et par jugement du 4 septembre 2009, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Melun a prononcé la liquidation judiciaire de l'association ASSAD 77. Suite à l'appel interjeté par le Ministère public, le TGI a autorisé le 3 novembre le maintien de l'activité de cette association dans la perspective d'une cession de son activité. Par jugement du 18 décembre 2009, le TGI a décidé la cessation définitive de l'activité de l'ASSAD 77 et autorisé la reprise partielle de l'activité par la Fondation Hospitalière Sainte Marie.

Sur 2009, les titres de recettes de juillet et octobre ont été compensés par la Paierie départementale.

En raison de la liquidation judiciaire de l'ASSAD 77, et des risques de non recouvrement par le Département de la créance qu'il détient sur l'ASSAD compte tenu de la liquidation de l'association, il est proposé d'inscrire une provision de 416 666 € correspondant au solde de l'avance remboursable.

## II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Maintien à domicile des PA	380 400
Participation CNSA/ APA	10 350 000
Participation CNSA/ Serv. d'aide à domicile	900 000
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>11 630 400</b>

- Maintien à domicile des personnes âgées.....380 400 €

Il s'agit d'opérations de régularisation, notamment pour des frais payés à tort aux bénéficiaires qui ne peuvent en justifier l'effectivité et des récupérations sur succession des bénéficiaires de l'aide ménagère et de la prestation spécifique dépendance.

- Participation CNSA / APA.....10 350 000 €

Au titre de 2009, le concours notifié par la CNSA devrait être de 9,842 M€ ( 95 % de l'enveloppe totale prévisionnelle).

Le montant des recettes de la CNSA perçues pour 2009 s'élève à 8,29 M€ soit une participation de 18 % des dépenses APA .

Selon les informations obtenues oralement auprès de la CNSA, une diminution pour la participation de la CNSA au titre de l'APA par rapport à 2009 pourrait être subie en 2010 si le rendement de la CSG ne s'améliore pas. Cette hypothèse n'a cependant pas été retenue à ce stade et il est proposé de reconduire le montant voté au budget 2009.

- Participation CNSA / Services d'aide à domicile.....900 000 €

Il s'agit de la participation financière de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie versée au Département en application de l'accord cadre de développement et de modernisation de l'aide à domicile pour la période 2008-2010. Ce montant est intégralement reversé par le Département.

### III - RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### III - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Remboursement avance ASSAD 77	166 668	166 668
<b>Total de l'AP de recettes 2010</b>	<b>166 668</b>	<b>166 668</b>

- Remboursement avance ASSAD 77 .....166 668 €

Il est proposé d'inscrire 166 668 € correspondant à 4 mensualités ( 4 x 41 667 € ) que l'ASSAD 77 s'était engagée à rembourser sur 2010.

Cette recette, très aléatoire, fait par ailleurs l'objet d'une dotation aux provisions pour risque.

\* \* \*

Le total des crédits 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 166 668 € pour les recettes d'investissement.

E- programme « FRAIS DIVERS ».

### I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### I OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Frais divers d'aide sociale	30 550
Mesure d'accompagnement social personnalisé	50 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>80 550</b>

- Frais divers d'aide sociale.....30 550 €

Il s'agit des honoraires et frais d'avocat, d'huissier, dans le cadre de procédures contentieuses à l'encontre des bénéficiaires, des obligés alimentaires ou des tiers.

- Mesure d'accompagnement social personnalisé.....50 000 €

La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs vise principalement à renforcer les droits des personnes vulnérables et à favoriser l'accompagnement social plutôt que l'intervention judiciaire auprès de ces personnes rencontrant des difficultés à assurer seules la gestion de leurs ressources. Elle instaure un dispositif d'aide à la gestion de leurs prestations sociales, dénommé « Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ». Il appartient au Département d'assurer la mise en œuvre de cette mesure par le biais de la signature d'un contrat avec le demandeur.

Pour la deuxième année de mise en œuvre, le coût est estimé à 50 000 €.

## II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Frais divers d'aide sociale	100
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>100</b>

Il s'agit d'une provision relative à l'annulation éventuelle de mandats pour cette opération.

F- programme « AIDE MEDICALE ».

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Aide médicale	3 100
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>3 100</b>

Les recettes d'aide médicale correspondent aux participations financières des bénéficiaires aux frais médicaux pris en charge par le département.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2010,

- la liste des enveloppes prévisionnelles de subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/01 des rapports soumis à la commission  
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : MME AUTREUX  
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

M. BERNHEIM  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Personnes Agées.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

**A- programme « ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES PERSONNES AGEES ».**

**I - Pour les dépenses d'investissement :**

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Amilis- Hébergement temporaire- Mobilier	6 000
Brie Comte Robert- Hôpital local - mobilier	295 000
Champagne sue Seine – MDR (SIRPA)	532 500
Chanteloup- EHPAD – Château de Fontenelle	810 000
Melun – EHPAD – Logyris – Vie active	667 500
Nangis- MDR les Patios - Mobilier	15 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>2 326 000</b>

**B- programme « PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ».**

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

<b>Enveloppes de subvention</b>	<b>CP / AD*</b>	<b>BP 2010</b>
Clubs ou foyers du 3 <sup>ème</sup> âge	CP	190 000
Actions en faveur des Personnes Agées	AD	61 400

*\*à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

